

Décision n° 2023-141 du 20/07/2023 - Nomination à l'ANSM (DE LA VOLPILIERE Alexandre)

La directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et R. 5322-14 ;

Vu la loi n° 2011-2237 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ;

Vu le décret n° 2012-597 du 27 avril 2012 relatif à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

Vu le décret du 14 décembre 2020 portant nomination de la directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé – Madame RATIGNIER-CARBONNEIL (Christelle) ;

Vu la décision DG n° 2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

Vu la décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 modifiée portant nominations à l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

Décide

Article 1er

L'article 1er de la décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 susvisée est modifié comme suit :

« Article 1er : Monsieur DE LA VOLPILIERE (Alexandre) est nommé directeur général adjoint chargé des opérations de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé. ».

Article 2

La présente décision, qui entre en vigueur le 28 août 2023, sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 20 juillet 2023

Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL
Directrice générale

- En lien avec cette information

PUBLIÉ LE 21/07/2023 - MIS À JOUR LE 21/11/2024

Décision n° 2023-142 du 20/07/2023 -
Délégation de signature à l'ANSM (DE LA
VOLPILIERE Alexandre)

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES

NOMINATIONS ET DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE



PUBLIÉ LE 21/07/2023 - MIS À JOUR LE 21/11/2024

Alexandre de La Volpilière nommé directeur
général adjoint en charge des opérations de
l'ANSM

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES

NOMINATIONS ET DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE